

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) Numéro de publication:

0 364 400
A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 89810739.6

(51) Int. Cl.⁵: **A43B 5/04**

(22) Date de dépôt: 28.09.89

(30) Priorité: 11.10.88 CH 3789/88

(43) Date de publication de la demande:
18.04.90 Bulletin 90/16(84) Etats contractants désignés:
AT DE FR IT SE(71) Demandeur: **LANGE INTERNATIONAL S.A.**
1, rue Hans-Fries
CH-1700 Fribourg(CH)(72) Inventeur: **Saviane, Luigi**
Via Fectrina Sud, 33
I-31100 Biadene/Treviso(IT)
Inventeur: **Benetti, Cristiano**
Via Calle Selle, 18
I-31040 Postioma/Treviso(IT)(74) Mandataire: **Meylan, Robert Maurice et al**
c/o BUGNION S.A. 10, route de Florissant
Case Postale 375
CH-1211 Genève 12 - Champel(CH)(54) **Chaussure de ski.**

(57) La chaussure est munie de cales (13, 14), de forme oblongue, montées amoviblement dans des poches verticales (10, 12) prévues sur le chausson intérieur (7). Ces cales sont disposées de chaque côté du tendon d'Achille ayant pour effet de caler le talon dans la chaussure. Les cales peuvent être remplacées par des cales plus minces ou plus épaisses.

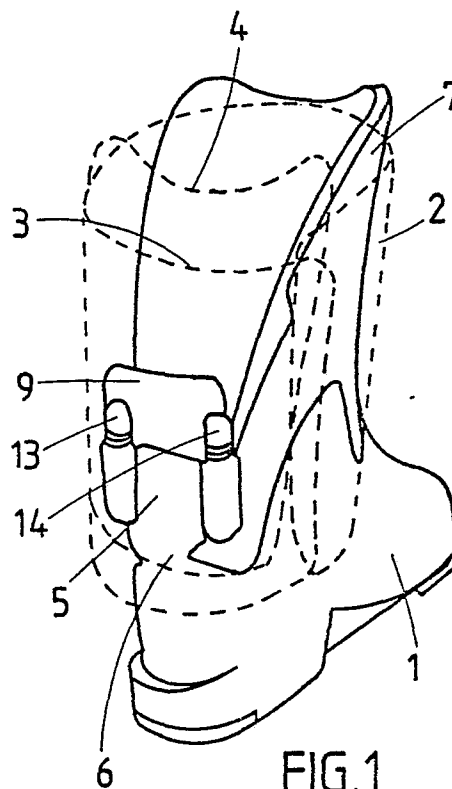


FIG.1

EP 0 364 400 A1

Chaussure de ski

La présente invention a pour objet une chaussure de ski à coque en matière synthétique constituée d'un bas de coque destiné à entourer le pied et la talon, d'une tige articulée sur ce bas de coque et comprenant une partie postérieure basculable en arrière et d'un chausson intérieur de confort, et comprenant une paire de cales amovibles disposées dans des logements à l'arrière de la chaussure, dans la tige, au-dessus du talon, de chaque côté de la partie médiane de la tige s'étendant en face du tendon d'Achille, pour le calage du talon.

Pour la pratique du ski, il est essentiel que le talon soit maintenu aussi fermement que possible dans la chaussure, aussi bien pour le guidage du ski que lors de la flexion de la jambe de sorte que le talon ne se soulève pas du fond de la chaussure. Il est connu de caler le talon au moyen de pièces de rembourrage fixées latéralement sur le chausson intérieur ou introduites dans des poches latérales, comme décrit par exemple dans le brevet FR-2 342 039.

On a également proposé de remplacer ces pièces de rembourrage amovibles par des cales en forme de U aux branches d'épaisseurs différentes contenues dans des logements prévus dans le rembourrage solidaire de la partie postérieure de la tige. Une telle construction est décrite dans le brevet FR-2 608 384. Les logements sont fermés extérieurement par la partie postérieure de la tige. Pour avoir accès aux cales, il est donc nécessaire de séparer tout d'abord le rembourrage de la partie postérieure de la tige. Les cales ayant une forme de cavalier, leur section doit être au moins approximativement rectangulaire. Or une telle section n'est pas idéale pour le confort de la cheville et nécessite dans tous les cas l'interposition d'un rembourrage important.

La présente invention a pour but de rendre les cales immédiatement accessibles de manière à permettre au skieur de changer de cales sur le champ.

La chaussure selon l'invention est caractérisée par le fait que les cales sont constituées par des corps oblongs logés dans des poches sensiblement verticales prévues sur le chausson.

Il suffit d'écarter la partie postérieure de la tige pour avoir accès aux cales, ce qui permet à l'utilisateur de changer de cales, même sans déchausser. Le skieur peut porter sur lui quelques cales de différentes sections qui lui permettront d'obtenir le calage convenable de son talon. Le calage peut être différencié de chaque côté du talon.

Dans le cas où le bas de coque est muni d'une languette arrière, les poches seront de préférence fixées sur une languette du chausson, elle-même

pourvue d'une poche venant coiffer la languette de la coque.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'invention.

La figure 1 est une vue en perspective d'une chaussure dont la tige est représentée en transparence.

La figure 2 représente le bas de coque et le chausson séparés l'un de l'autre.

La figure 3 représente une cale vue en largeur.

La figure 4 représente trois cales d'épaisseurs différentes.

La chaussure représentée à la figure 1 est une chaussure à coque en matière synthétique comprenant un bas de coque 1 incluant la semelle et entourant le pied et le talon et une tige articulée sur le bas de coque 1 et constituée d'une partie avant 2 et d'une partie arrière 3 à l'intérieur de laquelle est fixé un rembourrage 4. Le bas de coque 1 est en outre muni, à l'arrière, d'une languette 5 reliée au bas de coque par un rétrécissement 6 et capable de fléchir aussi bien vers l'avant que vers l'arrière. L'intérieur de la chaussure est occupé par un chausson de confort 7 ouvert vers l'arrière au-dessus du talon. Ce chausson 7 est muni à l'arrière, au-dessus du talon, d'une languette 8 s'étendant sensiblement verticalement et transversalement à la direction du pied. Dans sa partie supérieure, cette languette 8 est munie d'une poche 9 dont l'ouverture 10 est dirigée vers le bas. La dimension de cette poche 9 correspond à celle de la languette 5 de la coque qui vient d'introduire dans cette poche 9, de telle sorte que cette poche est maintenue en place par la languette 5. De chaque côté de la languette 8 est fixée une poche 11, respectivement 12, s'étendant sensiblement verticalement. Ces poches 11 et 12 sont destinées à recevoir une paire de cales 13 et 14 constituées par de petites barres en caoutchouc ou en matière synthétique plus ou moins dure. Les cales 13 et 14 s'étendent donc au-dessus du talon, de chaque côté du tendon d'Achille du skieur. Entre le milieu et les extrémités, les cales présentent des rainures 15 et 16 qui donnent une certaine souplesse aux extrémités des cales, comme représenté à la figure 3.

Le skieur disposera de préférence sur lui d'un jeu de cales de différentes épaisseurs et/ou largeurs, par exemple trois épaisseurs différentes comme représenté à la figure 4. Il pourra donc en tout temps ajuster le calage de son talon en choisissant la cale adéquate, et ceci de façon différenciée pour chaque côté du talon.

Il serait bien entendu possible de fixer les

poches 11 et 12 sur un chausson d'un autre type ne comportant pas la languette 8.

Revendications

5

1. Chaussure de ski à coque en matière synthétique constituée d'un bas de coque (1) destiné à entourer le pied et le talon, d'une tige (2, 3) articulée sur ce bas de coque et comprenant une partie postérieure basculable en arrière (3) et d'un chausson intérieur de confort (7), et comprenant une paire de cales amovibles (13, 14) disposées dans des logements à l'intérieur de la chaussure, dans la tige, au-dessus du talon, de chaque côté de la partie médiane de la tige s'étendant en face du tendon d'Achille, pour le calage du talon, caractérisée par le fait que les cales (13, 14) sont constituées par des corps oblongs logés dans des poches (11, 12) sensiblement verticales prévues sur le chausson.

10

15

20

2. Chaussure selon revendication 1, caractérisée par le fait que lesdites poches sont fixées sur une languette arrière (8) du chausson munie d'une poche (9) s'ouvrant vers le bas, dans laquelle vient s'enfiler une languette (5) solidaire du bas de coque.

25

3. Chaussure selon la revendication 1 ou 2, caractérisée par le fait que les cales sont en caoutchouc naturel ou synthétique ou en matière synthétique élastique ou rigide.

30

4. Chaussure selon la revendication 3, caractérisée par le fait que toutes les cales sont de mêmes largeurs, mais d'épaisseurs différentes.

5. Chaussure selon la revendication 4, caractérisée par le fait que toutes les cales sont de même épaisseur mais de longueurs différentes.

35

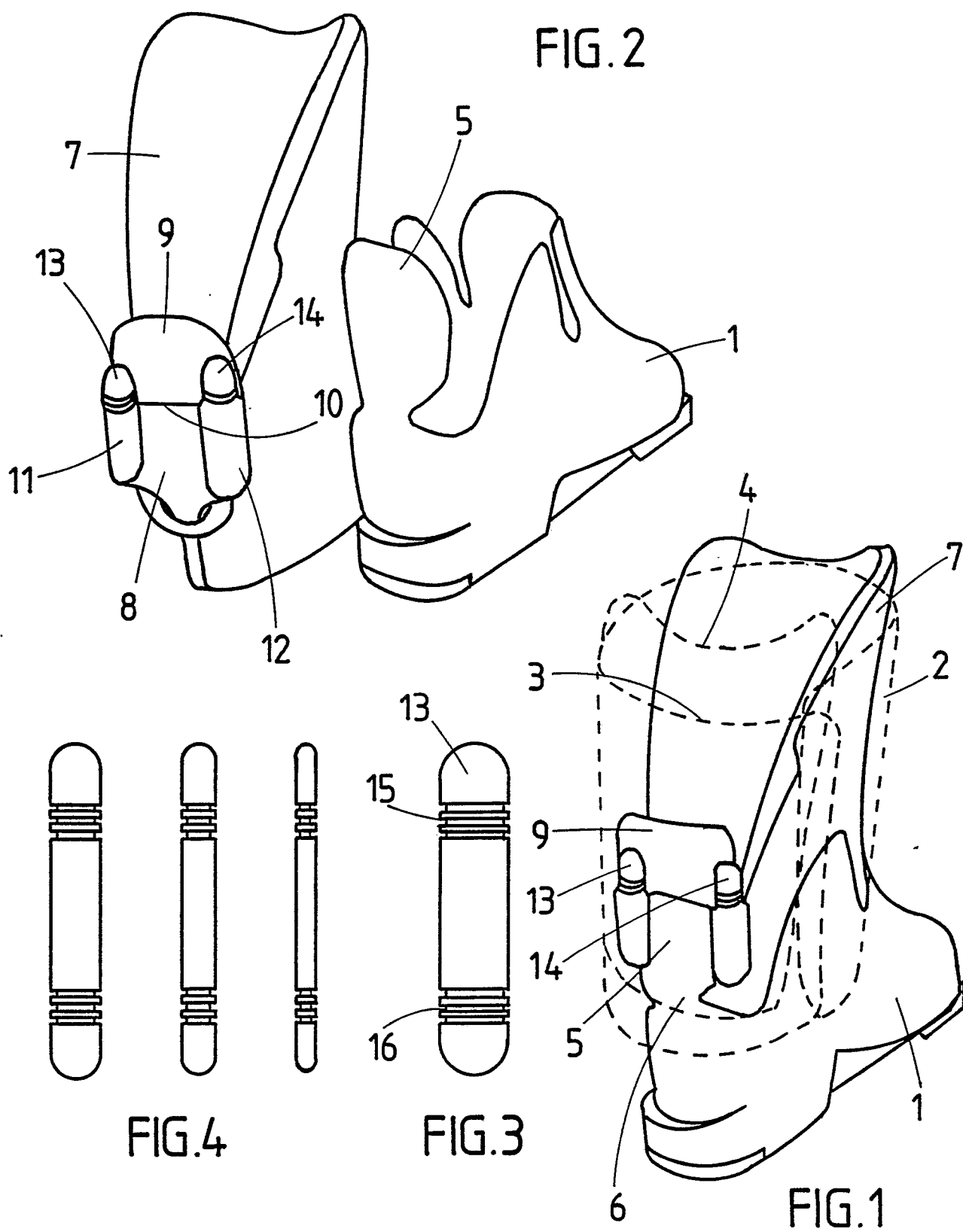
6. Chaussure selon la revendication 3, caractérisée par le fait que toutes les cales sont de largeur et d'épaisseur différentes.

40

45

50

55





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 89 81 0739

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
A	US-A-3 775 871 (R. SERKO) ---	1	A 43 B 5/04
A	DE-A-3 527 135 (R. SCHOCH) ---	1	
A	EP-A-0 205 125 (PUMA) ---	1	
A	DE-A-2 107 796 (CONT. GUMMI) ---	1	
A,D	FR-A-2 608 384 (SALOMON) -----	1	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			A 43 B
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 18-12-1989	Examineur DECLERCK J.T.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			